



PROCURATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Pour être valable, merci de remettre la présente **procuration entièrement remplie et signée au plus tard le mercredi 15 mai 2024** à Nextensa SA, par e-mail (legal@nextensa.eu) ou par courrier (Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles). En cas d'envoi par e-mail, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par procuration est à joindre à l'e-mail.

Etant donné que le mandataire proposé pourrait se retrouver sous l'application de l'article 7:143, §4 du CSA en matière de conflits d'intérêts, nous vous demandons de bien vouloir préciser pour chaque proposition de décision vos **instructions de vote spécifiques**. A défaut d'instructions de vote spécifiques, le mandataire sera censé avoir obtenu l'instruction spécifique de voter en faveur du point à l'ordre du jour.

Le/la soussigné(e) :

nom et prénom /
nom (de la société)

adresse/ siège:
.....

titulaire de : actions nominatives, et/ou

titulaire de : actions dématérialisées de

nom de la société : **Nextensa SA**

siège: Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles

numéro d'entreprise: 0436.323.915

a pris connaissance de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui auront lieu :

date : **le mardi 21 mai 2024 à 17h00**

lieu : à la **Maison de la Poste**, Rue Picard 5 boîte 7, 1000 Bruxelles

et désigne comme mandataire, chargé de sa représentation à cette assemblée générale ordinaire des actionnaires :

le secrétaire de l'assemblée.

.....

(supprimer ce qui ne convient pas)

INSTRUCTIONS DE VOTE POUR LES POINTS ACTUELS DE L'ORDRE DU JOUR

Le mandataire votera ou s'abstiendra de voter au nom de l'actionnaire soussigné(e) conformément aux instructions de vote ci-après. Au cas où aucune instruction de vote n'est donnée pour (une) des propositions de décision ci-après, ou si pour n'importe quelle raison les instructions de vote données par l'actionnaire ne sont pas claires, le mandataire votera toujours en faveur de l'approbation de la (les) proposition(s) de décision.



PLACES
YOU PREFER

**ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES**

1. **Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'administration sur les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2023.**
2. **Prise de connaissance des rapports du commissaire sur les comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2023.**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.**

Les documents mentionnés aux points 1 à 3 de l'ordre du jour peuvent être consultés dans le rapport annuel 2023 de la Société et sur le site web de la Société : <https://www.nextensa.eu/fr/investir-dans-nextensa/assemblee-generale-ordinaire>.

4. **Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2023 et affectation des résultats.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2023 et l'affectation des résultats qui y est inclus, y compris l'approbation d'un dividende brut de € 1,50 par action ayant droit au dividende.

Approuvé Rejeté Abstention

Le conseil d'administration a l'intention de distribuer ce dividende sous forme de dividende optionnel, ce qui permettra à Nextensa de répondre à de nouvelles opportunités à l'avenir. La décision finale sur le moment du paiement et les termes et modalités du dividende optionnel sera prise par le conseil d'administration dans le cadre de l'assemblée générale du 21 mai 2024, en fonction des conditions de marché qui prévaudront à ce moment-là.

5. **Approbation du rapport de rémunération.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui constitue une partie spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise dans le rapport annuel.

Approuvé Rejeté Abstention

6. **Décharge aux administrateurs.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge, par vote séparé, aux administrateurs (actuels et anciens) de la Société pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- i. Décharge à Midhan SRL, avec Michel Van Geyte comme représentant permanent

Approuvé Rejeté Abstention

- ii. Décharge à Piet Dejonghe

Approuvé Rejeté Abstention

- iii. Décharge à Brain@Trust SRL, avec Marcia De Wachter comme représentant permanent

Approuvé Rejeté Abstention



PLACES
YOU PREFER

iv. Décharge à Dirk Adriaenssen

Approuvé Rejeté Abstention

v. Décharge à Colette Dierick

Approuvé Rejeté Abstention

vi. Décharge à Hilde Delabie

Approuvé Rejeté Abstention

vii. Décharge à SoHo SRL, avec Sigrid Hermans comme représentant permanent

Approuvé Rejeté Abstention

viii. Décharge à An Herremans

Approuvé Rejeté Abstention

ix. Décharge à Lupus AM SRL, avec Jo De Wolf comme représentant permanent

Approuvé Rejeté Abstention

i. Décharge à Stellar SRL, avec Arne Hermans comme représentant permanent

Approuvé Rejeté Abstention

7. **Décharge au commissaire.**

Proposition de résolution : L'assemblée générale donne décharge au commissaire Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par Christophe Boschmans, pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Approuvé Rejeté Abstention

8. **Nomination d'un nouveau commissaire.**

Proposition de résolution : Sur proposition du conseil d'administration et du comité d'audit, l'assemblée générale décide de nommer Deloitte Réviseurs d'Entreprises BV (0429.053.863), dont le siège social est situé à Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, 1930 Zaventem, en tant que commissaire avec effet immédiat et jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2027.

Ce commissaire a désigné Ben Vandeweyer, qui élit domicile au siège social de Deloitte Réviseurs d'Entreprises, comme représentant permanent.

L'assemblée générale a décidé d'octroyer au commissaire une rémunération de 90.000 EUR par an pour l'audit des comptes annuels statutaires et consolidés de la Société (hors TVA et frais remboursables, indexables annuellement).

Approuvé Rejeté Abstention

9. **Divers.**



PLACES
YOU PREFER

**ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DE RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES**

1. Renouveaulement de l'autorisation concernant le capital autorisé.

1.1 Prise de connaissance du rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7:199, deuxième alinéa du Code des sociétés et associations (« CSA ») en ce qui concerne le renouvellement du capital autorisé, indiquant les circonstances spécifiques dans lesquelles l'organe d'administration peut faire usage de ce pouvoir d'augmenter le capital et exposant les objectifs à poursuivre.

1.2 Approbation des pouvoirs.

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide :

(a) de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de la présente autorisation aux Annexes du Moniteur belge, d'un montant total maximum de cent neuf millions neuf cent nonante-sept mille cent quarante-huit euros et trente-quatre cents (109.997.148,34 EUR), et ce conformément aux conditions et modalités énoncées dans le rapport spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7:199 du CSA ; et

(b) de renouveler l'autorisation donné au conseil d'administration, pour une période de trois ans à compter de la date de la présente assemblée générale, d'utiliser le capital autorisé de la manière décrite ci-dessus, en cas d'offre publique d'achat sur les titres de la société dans les limites prévues par la loi.

L'assemblée générale décide de remplacer les mots '19 juillet 2021' par '21 mai 2024' à l'article 6 "CAPITAL AUTORISE" des statuts de la société.

Approuvé Rejeté Abstention

2. Renouveaulement de l'autorisation pour l'acquisition, la prise en gage et l'aliénation des titres propres.

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de renouveler les autorisations concernant l'acquisition, la prise en gage et l'aliénation d'actions propres, telles qu'accordées par l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2021, pour une période de cinq ans et de trois ans respectivement.

L'assemblée générale décide de remplacer les mots '19 juillet 2021' par les mots '21 mai 2024' à l'article 11 "ACQUISITION, PRISE EN GAGE ET ALIENATION D'ACTIONS PROPRES" des statuts de la société.

Approuvé Rejeté Abstention

L'assemblée générale décide de modifier l'article 43 "POUVOIRS" des statuts de la société comme suit : la disposition transitoire est reformulée de manière à ce que les autorisations accordées au conseil d'administration par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2021, restent en vigueur jusqu'à la date de publication aux Annexes du Moniteur belge du renouvellement des autorisations décidées par la présente assemblée générale extraordinaire.

Approuvé Rejeté Abstention

3. Modifications conformément à la loi du 27 juin 2021 portant des dispositions financières diverses.

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide de remplacer le terme 'organisme de liquidation' par 'dépositaire central de titres' à l'article 8 et à l'article 23 des statuts.

Approuvé Rejeté Abstention



PLACES
YOU PREFER

4. Pouvoirs.

Proposition de résolution : L'assemblée générale décide d'autoriser chaque membre du conseil d'administration et le notaire instrumentant, chacun agissant individuellement, à procéder au dépôt du procès-verbal et à toute autre formalité auprès du tribunal de l'entreprise compétent.

Approuvé Rejeté Abstention

INSTRUCTIONS DE VOTE RELATIVES AUX POINTS DE L'ORDRE DU JOUR ADDITIONNELS ET/OU NOUVELLES PROPOSITIONS DE DECISION AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR

Au cas où des points additionnels et/ou des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont ajoutés à l'ordre du jour ultérieurement, de manière valable, la Société mettra à la disposition des actionnaires une nouvelle procuration qui sera complétée avec les points de l'ordre du jour additionnels et les propositions de décision y afférentes et/ou les propositions de décision nouvelles ou alternatives, afin de permettre à l'actionnaire de donner des instructions de vote spécifiques au mandataire à cet égard. Les procurations préalablement reçues, restent valables pour les points soumis sous réserve de la législation applicable et des précisions complémentaires dans le formulaire de procuration.

Pour cette raison, les instructions de vote suivantes ne seront d'application qu'en cas de défaut de nouvelles instructions de vote spécifiques envoyées valablement au mandataire après la date de cette procuration.

1. Si de nouveaux points sont ajoutés à l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :

- s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes;
- votera ou s'abstiendra de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de voter sur les nouveaux points de l'ordre du jour et les propositions de décision y afférentes.

2. Si des propositions de décision nouvelles ou alternatives sont formulées relatives aux points de l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire (**merci de cocher une des deux cases**) :

- s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision existantes conformément aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») ;
- votera ou s'abstiendra de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives comme il/elle l'estime approprié, compte tenu des intérêts de l'actionnaire.

Si l'actionnaire n'indique aucun choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et le mandataire votera ou s'abstiendra de voter sur



PLACES
YOU PREFER

les propositions de décision existantes conformément aux instructions communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels »).

Pourtant, le mandataire peut déroger aux instructions de vote communiquées ci-dessus (sous « Instructions de vote pour les points de l'ordre du jour actuels ») pendant l'assemblée générale, si l'exécution de ces instructions nuirait aux intérêts de l'actionnaire. Si le mandataire utilise cette option, il en informera l'actionnaire.

Dans le cas d'un conflit d'intérêts, le mandataire ne participera en aucun cas au vote sur les propositions de décision nouvelles/alternatives.

COMPETENCES DU ET INSTRUCTIONS AU MANDATAIRE

Le mandataire est expressément autorisé et mandaté, au nom du soussigné, à :

- 1. participer à toutes les assemblées consécutives convoquées avec le même ordre du jour ;
- 2. à participer aux délibérations, à prendre la parole, à poser des questions et à y exercer le droit de vote ;
- 3. à signer les procès-verbaux, listes de présence, registres, actes ou documents relatifs à ce qui précède, et en général, à faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de cette procuration.

* * *

Ce formulaire rempli et signé doit être remis au plus tard le mercredi 15 mai 2024 à la Société, par e-mail (legal@nextensa.eu) ou par courrier (envoyé à Rue Picard 11 boîte 505, 1000 Bruxelles).

Fait à :

Le :

Signature _____

Nom :

Fonction (pour les sociétés) :